

1. Noyaux

L'ensemble de cette règle est d'application pour les clubs ayant plusieurs équipes dans une même catégorie.

1.1. Définition des noyaux

Les noyaux sont définis en début de saison. De nouveaux inscrits peuvent s'y ajouter à tout moment. Un joueur peut changer de noyau tant qu'il n'a pas fait 3 matches avec ce noyau (hors championnat pour le titre).

Attention, chaque joueur ayant l'âge d'une catégorie doit être affecté à un noyau de la bonne catégorie.

Exemple : Si le club possède 2 équipes préminimes, un joueur de 10 ans doit être affecté à un noyau de préminimes même s'il joue toute la saison en minimes.

1.2. Noyaux lors d'une rencontre

Dans une même catégorie, deux joueurs d'un noyau peuvent aller dans un autre noyau. Les joueurs d'une catégorie inférieure ne sont pas compris dans ce groupe de deux joueurs.

2. Assemblée Générales Jeunes (AG Jeunes)

2.1. Quand

L'Assemblée Générale des clubs de jeunes se réunit une fois par an au début du mois de septembre. Elle ne dispense pas de l'Assemblée Générale Provinciale des Clubs.

2.2. Pour qui

Chaque club doit être représenté par au moins 1 personne présente sur le listing. En cas d'absence non excusées l'inscription de l'équipe peut être refusée par la commission des jeunes.

La réunion est obligatoire pour les clubs participant aux championnats de la saison en cours.

Une invitation sera envoyée au minimum 1 mois à l'avance. Celle-ci paraîtra dans le journal officiel avec l'ordre du jour.

3. Heures et jours des rencontres

Les rencontres jeunes se jouent le samedi de 10h à 18h et le dimanche de 10h à 18h. Des exceptions peuvent être autorisées par le secrétaire provincial ou la commission des jeunes.

4. Championnat diabolins

Lors de l'AG Jeunes, il sera proposé à chaque équipe l'inscription en championnat avec ou sans classement. S'il n'y a pas assez d'équipes pour réaliser ces deux championnats alors un seul championnat sans classement sera réalisé.

4.1. Championnat sans classement

Un championnat aller-retour ou aller-retour-aller est organisé en fonction du nombre d'équipe.

Lors de chaque rencontre diabolins aucun point ne sera accordé en cas de victoire, de match nul ou de défaite.

4.2. Détermination du champion

Le champion est le vainqueur du championnat avec classement.

Si celui-ci n'est pas organisé alors un tournoi ou un championnat (avec match aller uniquement) est organisé sur une ou deux journées afin de déterminer le champion. Les équipes peuvent participer sur base d'une invitation avec date limite de la commission des jeunes.

L'organisation serait confiée à un club de jeunes par la commission des jeunes. Les frais d'arbitrages sont à charges de la province.

Deux points sont prévus pour chaque match. Ils sont acquis à l'équipe victorieuse ou, en cas de résultat nul, partagé entre les deux équipes. Des tirs au but sont nécessaires afin de départager les équipes (comme pour une rencontre de coupe).

Les équipes sont classées en fonction de leur nombre de points, par ordre décroissant.

→ En cas d'égalité entre deux équipes, le classement est établi en fonction des critères suivants :

1. Le plus grand nombre de matches gagnés
2. Le résultat du match disputé entre elles
3. En cas d'égalité, le résultat des tirs au but

5. Organisation championnat avec classement

5.1. Type de championnat

- Championnat avec play-off, si au moins 8 équipes sont inscrites.
- Championnat sans play-off : aller-retour-aller si moins de 8 équipes

6. Championnat avec play-off

Les équipes sont réparties dans différentes poules de 4 à 8 équipes afin de jouer un championnat aller appeler qualification au play-off.

Au terme de ce championnat, les équipes classées dans la moitié supérieure sont regroupée dans une poule pour jouer un nouveau championnat aller-retour ou aller-retour-aller appeler Play-Off 1. Les autres équipes sont placées dans une ou plusieurs poules afin de jouer un nouveau championnat aller-retour ou aller-retour-aller appeler Play-Off 2.

L'équipe terminant premier au classement des Play-Off 1 sera désignée championne de la catégorie.

7. Classement

En vertu de l'article 187.3 du RO, en cas d'égalité, le classement s'établit dans l'ordre de la manière suivante :

1. Le plus petit nombre de forfaits sportifs
2. Le plus grand nombre de matchs gagnés
3. Le classement résultant des matchs entre les équipes concernées et, le cas échéant :
 - a. Le plus grand nombre de matchs gagnés
 - b. Le moins de forfait (tous types confondus)
4. Test match à jouer dans une salle neutre

8. Salle palier

SALLE PALLIER : désignée en début de saison pour pallier les clubs qui n'ont pas leur salle disponible. Ceci afin de faire avancer le calendrier : dans ce cas, les frais de salle et d'arbitrage son à charge du club visité. Cette salle pourra changer chaque année et définie par la Commission des jeunes.

En cas de non-paiement de la salle, la rencontre pourrait ne pas être jouée et cela impliquera un forfait sportif pour l'équipe visitée.

9. Carte jeunes

Le CEP autorise la carte jeune comme document d'identité valable pour les compétitions de toutes les catégories jeunes de la province de Liège.

Afin d'obtenir cette carte, une demande devra être envoyée au secrétaire provincial avec l'identité et la photo du joueur. Une vérification sera effectuée entre la demande et l'affiliation du joueur.

Pour un même joueur, il est possible d'obtenir plusieurs cartes jeunes. La première carte est gratuite, les suivantes sont facturées 3€ pièce.

Cette carte est disponible à renouveler chaque année, une couleur sera attribuée chaque année par la Commission des Jeunes (les cartes des années précédentes ne sont donc plus recevables).

10. Formation des entraîneurs

Les membres encadrant les équipes de jeunes devront suivre les cours spécifiques « football en salle » donné par la LFFS (Ligue) et reconnu par l'ADEPS.

Un membre de chaque club (qui encadre les jeunes du club) devra avoir réussi, ou, être inscrit au cours spécifique Moniteur Sportif Animateur.

A partir de la saison 2023-2024, les clubs devront avoir 50% de leur coach qui devront avoir réussi, ou, être inscrit au cours spécifique Moniteur Sportif Animateur (La commission pourrait autoriser une exception).

Si une session de cours est donnée, le membre s'engage à suivre cette formation sérieusement dans le but de la réussir.

Si le membre réussit cette formation, le CQ du club pourra demander le remboursement des frais d'inscription de la formation réussie au secrétaire provincial.

Les formations éligibles au remboursement, en cas de réussite, sont les suivantes :

- Cours spécifique : Moniteur Sportif Animateur (75€) (2 membres par saison*)
- Cours spécifique : Moniteur Sportif Initiateur (115€) (1 membre par saison*)
- Cours spécifique : Moniteur Sportif Educateur (115€) (1 membre par saison*)

** Le membre doit rester affilié à la LFFS lors de la saison suivante. Le remboursement sera reversé au club après la ré-affiliation du joueur.*